

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 24 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° 085/2022	OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS
---------------------------------	-------------------------------------

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt quatre juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 17 juin 2022.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), Mme Fond (pouvoir à M. Faës), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), M. Jehan (pouvoir à M. Kabbaj), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), M. Vendé (pouvoir à Mme Desgranges), Mme Bennani (pouvoir à M. Le Forestier)

Absents non excusés :

M. Quénéa, M. Mosser, M. Vince, M. Marion, conseillers municipaux

Jean-Max Borot a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

OBJET : OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS :

Mme Agnès Bourgeais donne lecture de l'exposé suivant :

La mise en place d'un observatoire des engagements s'inscrit dans la perspective d'inventer de nouvelles pratiques pour redonner du sens au politique et garantir la transparence et l'exemplarité des élus.

Face au constat d'essoufflement de la démocratie représentative, l'enjeu est de travailler à la reconstruction d'un lien de confiance entre les élus et les citoyens. L'équipe municipale n'a pas la prétention de proposer une solution parfaite mais souhaite expérimenter, par la mise en place de cet observatoire, de nouvelles façons de faire. Si les lignes directrices de cette instance seront bien sûr définies avant son lancement, l'objectif est aussi de laisser une part de fonctionnement à construire avec les participants eux-mêmes.

Conformément à l'objectif « d'accompagner les citoyens pour qu'ils soient acteurs de leur Ville », l'idée est bien qu'ils puissent être parties prenantes, aux côtés des élus et des services, de cette expérimentation.

Composition :

Un panel d'une vingtaine de personnes tirées au sort sur les listes électorales représentant la diversité de la population Rezéenne (genre, âges, catégories socio-professionnelles).

Cette méthode de recrutement démocratique a pour objectif d'aller chercher des personnes plus éloignées du politique et de donner du sens à la relation citoyens-élus. Elle réduit l'asymétrie entre participants, chacun siégeant en qualité de citoyen, avec la même légitimité.

Une liste complémentaire d'une dizaine de suppléants permettra de remplacement d'éventuelles défections. A noter : toute personne participant déjà à une commission ou élue sera écartée du tirage.

Missions :

- ✓ Observer la mise en œuvre du projet de mandat : les engagements sont-ils mis en œuvre ? Comment ? Si non, pourquoi ? Possibilité également pour les membres d'être force de proposition sur le thème « comment feriez-vous pour avancer ? » (en restant dans le cadre du projet de mandat).
- ✓ Rendre compte régulièrement de ces éléments d'observation au grand public.
- ✓ Participer à l'organisation des points d'étapes organisés par la Ville sur l'avancée du projet de mandat. Ces temps forts, ouverts au grand public pourraient avoir lieu tous les 2 ans (2023 et 2025).

Le projet de mandat étant vaste, l'Observatoire pourra choisir de se concentrer sur certains items (par exemple en sélectionnant une dizaine d'objectifs par an). Si les membres auront la possibilité de choisir les sujets traités, une étape de validation des sujets de travail est à envisager pour garantir la faisabilité des travaux (disponibilité des élus et services concernés : éviter de « solliciter » certains services et/ou élus thématiques) et leur opportunité (informations disponibles sur les sujets identifiés, temporalité des projets...). Cette phase de validation s'appuiera sur des critères objectifs annoncés en amont.

Fonctionnement :

- ✓ L'observatoire est créé pour la durée du mandat. Au regard de la thématique traitée, les participants s'engagent sur cette durée. Si des défections sont constatées, les personnes de la liste complémentaire pourront être mobilisées.
- ✓ Les membres bénéficieront d'une acculturation au sujet : présentation des engagements de campagne, du projet de mandat, du fonctionnement et de la temporalité des projets, de l'avancement des différents items... L'enjeu : leur donner des éléments de compréhensions du fonctionnement de l'action publique.
- ✓ Sur les items choisis, ils auront la possibilité :
 - de s'entretenir avec les élus, services mais également d'autres acteurs du territoire,
 - d'avoir accès à toute la documentation nécessaire à l'exercice de leurs missions (sous réserve de

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

la confidentialité des données).

✓ Pour remplir leur mission de mise en visibilité de leurs travaux, les membres de l'observatoire disposeront d'espaces dans les supports municipaux (site web, Rezé Mensuel). Ils auront la possibilité de s'y exprimer directement (à l'image des tribunes politiques) sous la forme d'une « carte blanche ». L'intérêt est qu'ils puissent également, au-delà des contenus, témoigner de leur expérience d'immersion dans le fonctionnement municipal.

✓ Une lettre de mission/ charte de fonctionnement viendra préciser les engagements de la Ville mais également la posture attendue par les participants (attitude constructive, confidentialité des travaux en dehors des moments de communication choisis par le groupe...)

▪ Engagement de la Ville :

- ✓ Mettre à disposition des données et informations nécessaires sur les projets étudiés,
- ✓ Mettre à disposition ses supports pour la communication sur les travaux de l'Observatoire,

▪ Engagements des participants :

- ✓ Dynamique constructive
- ✓ Confidentialité des documents et informations transmises
- ✓ Confidentialité des travaux avant publications qui devront être collectives et validée par la groupe.

En termes de modalités, une organisation en sous-groupes pourra être proposée aux participants pour traiter en parallèle différentes thématiques. Une limite : 5 membres minimum par sous-groupe.

Un bureau, constitué d'un représentant par sous-groupe et de représentants de la collectivité pourra être réuni régulièrement pour faire le point sur les travaux menés.

L'animation et le suivi de l'Observatoire sera assuré par le service dialogue citoyen.

Garanties :

✓ S'agissant d'une nouvelle instance, des points d'étape évaluatifs pourront être proposés aux participants. Enjeu : améliorer le fonctionnement de l'instance de façon continue. Ces points pourront être organisés dans le cadre du bureau ou en plénière à la demande des participants.

✓ 2 garants (1 femme/ 1 homme) seront désignés. Non rémunérés pour assurer leur objectivité, ces tiers auront pour mission de garantir l'indépendance de l'observatoire : respect du cadre de travail, des points de vue, liberté de communication, accessibilité à l'information...etc. Ils assisteront au lancement de l'instance et observeront 1 à 2 séances par an. Ils pourront également intervenir à la demande des membres. Ils produiront enfin un rapport public par an sur le fonctionnement de l'observatoire.

Profils : universitaires ou chercheurs en sciences sociales ou sciences politiques intéressés par le sujet de la participation et non engagés politiquement.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 098/2021 « Dialogue citoyen – Charte citoyenne »,

Considérant que le projet présenté s'inscrit dans la mise en œuvre du projet de mandat,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 14 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création de l'Observatoire des Engagements,

- Approuve les modalités de fonctionnement présentées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

La maire,
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Agnès Bourgeois.